Image not found or type unknown

MON AVIS SUR LA BURQA

publié le **11/03/2010**, vu **2996 fois**, Auteur : Maître Caroline YADAN PESAH

Une proposition tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pratique de la burqa ou du niqab sur le territoire national a été déposée le 9 juin 2009 par 58 députés.

Cette proposition me semble tout à fait opportune et bienvenue.

L'exposé des motifs de celle-ci débute par le rappel de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui dispose : *« nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'Ordre Public établi par la loi* », et par le principe de laïcité qui découle de cet article.

Je partage entièrement l'idée qu'aucune religion ne saurait imposer ses principes comme normes d'organisation de la société.

Il ne s'agit certainement pas en l'espèce de « *persécuter* » les femmes « *victimes* » d'un « *racisme blanc* » ou même « *laïcard* », comme on a pu l'entendre ici ou là, ou encore de proposer une loi « *liberticide* », mais plus simplement et plus sereinement de dénoncer une idéologie pernicieuse, foncièrement réactionnaire, fondée sur la soumission de la femme, symbole d'une servitude profonde et ancrée.

Ce symbole, apparu notamment avec les dictatures d'Etat (Iran, Emirats des Talibans, Arabie Saoudite…), a pourtant été combattu, faut-il le rappeler, par de nombreux pays musulmans jusque dans les années 1980. Qui se souvient qu'en 1928, le Chah d'Afghanistan a ordonné à sa femme de se dévoiler en public ? Qu'en 1936, le Chah d'Iran décréta l'interdiction du Tchador ?

Je suis républicaine, laïque bien que croyante, et favorable à toute forme d'intégration.

Je combats avec force et conviction ce que je pense être une atteinte profonde à la démocratie, puisque manifestation d'un Intégrisme, c'est-à-dire la volonté de voir la loi de dieu se substituer à celle des hommes, cette « loi » prônant, entre autres choses, l'exclusion, l'humiliation, la soumission et la réclusion de la femme.

Je combats avec force cette prison ambulante, signe insupportable que la femme n'est qu'un sexe, qu'il faut impérativement dissimuler afin qu'il n'éveille pas la tentation chez l'homme (lequel, au passage, serait donc trop faible pour résister…).

Je combats avec force cette prison ambulante, signe intolérable d'un mal qu'on doit cacher, d'un élément perturbateur qui doit rester camouflé.

Je combats avec force cette prison ambulante, signe dégradant d'une essence féminine mauvaise, si opposé à l'idée d'égalité des sexes, principe pourtant essentiel de notre société.

Je combats avec force cette prison ambulante, signe d'un obscurantisme religieux dangereux, si contraire aux valeurs de laïcité, de liberté, et de dignité humaine qui fondent notre République.

La vue de ces femmes nous choque, et c'est légitime.

Nous avons raison d'être choqués par cette vision de l'esclavage féminin moderne, drapé de noir et entouré de religiosité et de fanatisme.

Il appartient à la France, encore une fois, et avant qu'il ne soit trop tard, comme elle l'a déjà fait du reste pour la question du foulard islamique, de définir les limites de ce qui est permis ou pas, de poser des barrières, de faire montre de lucidité et de courage.

Il appartient à la France d'affirmer haut et fort que, sur son sol, la femme est l'égale de l'homme, qu'elle ne peut être considérée comme inférieure, que ses droits sont inaliénables, absolus, et qu'elle est LIBRE.

Et que l'affirmation de cette liberté ne peut passer par le port d'une prison noire…

Caroline YADAN PESAH

Avocat à la Cour

caroline.pesah@wanadoo.fr

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés